



DELIBERATION N° 16/2020/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MANDAT SUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 16
Nombre de Procuration : 7
Date de convocation : Vendredi 22 janvier 2020

Nombre de suffrages exprimés : 23
Vote :
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le vendredi trente-et-un janvier à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire → **Procuration** à Farah KHAN - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD – Thierry LEMKI, Conseiller communautaire → **Procuration** à Nestor GOVINDIN – Claude MORTIN, Conseiller Communautaire → **Procuration** à Serge BAFAU - David RICHE 3^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Serge SEWGOBIND - Claude PLENET, Conseiller communautaire → **Procuration** à Alex WEIMERT - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Marie-Laure PHINERA-HORTH

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire – Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Corine DIMANCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 18/2019/CACL du 09 avril 2019 portant approbation du compte administratif du budget principal M14 de la CACL – Exercice 2018 ;

Vu la délibération N° 145/2017/CACL de la Présidente de la CACL relatif à la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public et contrats de mandat ;

Vu la délibération N° 110/2018/CACL du 27 septembre 2018 portant modification du montant et du plan de financement de l'opération « travaux de rénovation de l'éclairage public » ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 16/2020/CACL** relatif à l'approbation du renouvellement de la convention de mandat sur la rénovation de l'éclairage public des communes de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 16/2020/CACL** relatif à l'approbation du renouvellement de la convention de mandat sur la rénovation de l'éclairage public des communes de la CACL.

APPROUVE les avenants aux contrats de mandat pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public entre la CACL et les communes membres intéressées pour un montant d'**un million neuf cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-un euros (1 939 381 €)**.

AUTORISE la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de ce projet et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes du budget unique principal (M14), exercice 2020.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces projets et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 31 janvier 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Marie-Laure PHINERA-HORTH